

ATELIER DOCUMENT UNIQUE

Le DUERP, Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est obligatoire pour toute entreprise à partir d'un salarié (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

Le SMINOV est là pour vous accompagner dans sa réalisation et/ou sa mise à jour, via une méthodologie accessible et adaptable à toute entreprise.

Êtes-vous concerné ?

- Votre entreprise à moins de 20 salariés
- Vous souhaitez rédiger votre Document Unique
- Vous rencontrez des difficultés dans sa rédaction ?
- Avez-vous recensé les risques présentes dans votre entreprise ?

POINTS ABORDÉS

- Comprendre les enjeux de la prévention
- Connaître la méthodologie de l'Évaluation des Risques Professionnels (EVRP)
- Savoir évaluer un risque
- Planifier la mise en place de mesures de prévention dans l'entreprise



PUBLIC CONCERNÉ

- Les chefs d'entreprise des TPE et PME de - 20 salariés
- Les chargés de prévention
- Les salariés désignés compétents en santé et sécurité au travail (SDC)
- Tout salarié chargé de piloter la mise en place du DUERP

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Fichier Excel

INTERVENANTS

Conseillers en prévention des risques professionnels



Dans les locaux du SMINOV



2 heures



Inclus dans la cotisation annuelle



10 adhérents minimum

Le service se réserve le droit de reporter la session si le nombre de participants est insuffisant.



SMINOV
Service de prévention et de santé au travail du nord ouest
vendéen Siège social : 28 Bd Jean Yole - CP 85300 - CHALLANS



En Pays de la Loire, des services de prévention
et de santé au travail en proximité des entreprises.
 presanse-paysdelaloire.fr

SMINOV et Présanse Pays de la
Loire sont membres du réseau
Présanse.

